

CHSCT spécial Musées

Séance du mardi 14 novembre 2017

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial Musées s'est réuni le 14 novembre 2017 sous la présidence de Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF, représentante de Marie-Christine LABOURDETTE, et en présence des représentants de la CGT-Culture et de SUD-Culture.

Ce compte rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de la séance qui devra être validé par toutes les parties prenantes.

Point 1 : Approbation des PV du 16 mai 2017 et du compte-rendu de la visite de CHSCT au Musée national du Moyen-Âge le 4 avril 2017 (pour avis)

Le procès-verbal et le compte-rendu recueillent un avis favorable à l'unanimité.

Point 2 : Musée Magnin

a) Projet de compte-rendu de la visite de délégation le 2 novembre 2017 (pour avis)

Un représentant du personnel indique que la principale préconisation concerne la communication du planning des travaux et de l'organisation du travail des personnels pendant toute la durée du chantier.

Les représentants du personnel se sont inquiétés, en outre, de l'absence de prise en compte des impacts potentiels dans le projet de travaux.

Enfin, la délégation a suggéré la mise en place de groupes de travail pendant la période de travaux afin d'impliquer les personnels.

Sous réserve de l'intégration des remarques exprimées en séance, le compte-rendu de visite recueille un avis favorable à l'unanimité.

b) Projet de travaux (pour avis)

Une représentante du personnel s'étonne que l'administration soumette au vote un projet de travaux dépourvu de calendrier. Elle rappelle que les représentants du personnel ont exprimé leur opposition au sujet de l'organigramme actuel, compte tenu de l'absence d'encadrants.

Christophe CLEMENT précise que le processus mis en place est tout à fait habituel. Les travaux ne devraient pas commencer avant l'automne 2018. Un calendrier plus précis sera fourni dès lors que l'architecte remettra son projet définitif avec les compléments d'informations demandés.

Concernant les questions d'ordre institutionnel, les travaux répondent à deux objectifs, à

savoir l'amélioration des conditions de travail des agents et l'ouverture de trois salles fermées depuis longtemps au public.

Un représentant du personnel précise que le vote de ce jour ne s'applique que sur le principe de l'avant-projet détaillé des travaux. Les conditions de travail et l'organisation du travail et du chantier seront soumis ultérieurement à l'instance.

Le projet de travaux recueille un avis favorable à la majorité des votants (2 pour (CGT Culture) ; 2 abstentions (SUD Culture Solidaires)).

c) Registre santé et sécurité au travail (pour information)

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que l'extrait du registre remis par l'établissement ne contient aucune remarque postérieure à 2015.

d) Examen du tableau de suivi (pour information)

Concernant la résolution des difficultés liées à l'informatique, Cédric BOUGEARD indique que l'établissement compte un nouveau chargé de communication depuis le 1^{er} octobre. L'agent possède les compétences nécessaires pour assurer les tâches de correspondant informatiques et les difficultés ont pu être réduites.

Pour ce qui est de la médecine de prévention, Cédric BOUGEARD indique qu'il ne dispose pas de nouveaux éléments et la recherche d'un médecin de prévention ne relève pas de sa compétence. Une assistante sociale intervient auprès des agents et représente pour eux une écoute extérieure très appréciable.

Point 3 : Point sur l'organisation de la visite de délégation CHSCT au musée Clémenceau-de Lattre (pour information)

La visite de délégation est fixée au 8 décembre 2017.

Point 4 : Situation rencontrée au musée de préhistoire suite aux intempéries du 18 octobre 2017 (pour information)

Un représentant du personnel explique que le 18 octobre 2017, un gros orage a inondé l'un des toits-terrasses végétalisés, qui s'est écroulé sur le plancher technique de la galerie haute et a arrosé l'alimentation électrique du rail du plafond de la galerie basse, inondant abondamment l'une des vitrines. Outre la dégradation visible due aux infiltrations régulières dans le bâtiment, le risque électrique et incendie est très élevé, sans compter le désordre structurel potentiel des murs branchés.

Il demande ce qu'entend faire l'administration pour prendre les mesures nécessaires en vue de résoudre la situation.

Christophe CLEMENT indique qu'une délégation a été envoyée sur place pour s'occuper de la partie technique des difficultés rencontrées. Toutefois, la situation ne peut avancer rapidement, un délai étant nécessaire pour récupérer les dossiers des ouvrages exécutés.

Christophe CLEMENT prend note de l'inondation des circuits électriques et s'efforcera d'accélérer le processus d'identification et de proposition de mesures palliatives.

Point 5 : État des lieux de la médecine de prévention dans les SCN (pour information)

Virginie ROCHER, cheffe du BSST, rappelle que ce service assure la tutelle administrative du service de médecin de prévention de l'administration centrale, qui couvre des services à compétence nationale sur le secteur des musées.

Les carences dans le secteur muséal s'expliquent notamment par le départ à la retraite de nombreux médecins depuis 2 ans ainsi que par la forte pénurie de médecins, y compris au coeur de Paris. Les recherches, complexes et chronophages, font l'objet d'importants efforts.

Les situations d'urgence et les demandes de visites médicales adressées au service sont cependant honorées. Le service ne peut assurer les visites périodiques des secteurs dépourvus de médecin référent, mais il répond toujours favorablement aux demandes individuelles des agents en cas de besoin.

Un nouveau médecin a rejoint depuis la veille le service de médecine de prévention du ministère. Un autre médecin devra encore être recruté pour compléter le suivi de la totalité du périmètre du service de médecine de prévention.

Concernant les établissements couverts par une convention externe, l'ensemble des possibilités sont explorées, y compris avec les services de préfecture, les centres de gestion ou les services inter-entreprises.

Point 6 : Musée de la Renaissance – Château d'Ecouen

a) Point sur la restauration (pour information)

Martine GOUET indique qu'aucune solution n'a encore été trouvée pour la restauration collective. Un restaurateur pourrait assurer le service à destination des personnels et du public, mais la fréquentation irrégulière de l'établissement complique l'embauche de personnels permanents.

b) Situation rencontrée au musée suite aux incidents électriques survenus à partir du 29 octobre 2017 (pour information)

Un représentant du personnel regrette le manque de réactivité de la direction de l'établissement pour constater l'étendue de la panne électrique et notamment le fait que la maison forestière n'était plus alimentée depuis le 29 octobre.

Un bilan complet des événements doit être réalisé au plus tôt pour connaître les agents impactés et les mesures à prendre.

Martine GOUET précise que le musée n'était pas entièrement en défaillance et que le directeur a donc estimé que l'établissement pouvait fonctionner. Une vigilance accrue aurait dû être assurée dans la maison forestière en raison du prolongement de la coupure d'électricité.

Un représentant du personnel souhaite qu'une délégation du CHSCT procède à une nouvelle visite du château de la Renaissance, suivie d'une séance extraordinaire, pour examiner en détail les différents dysfonctionnements constatés ainsi que l'amplitude des horaires de travail des agents notamment.

Blandine CHAVANNE soumet au vote de l'instance le compte-rendu de la visite de délégation du 6 novembre 2017.

Le compte-rendu de la visite de délégation recueille un avis favorable à la majorité des votants (2 pour (CGT Culture ; 2 abstentions (SUD Culture Solidaires)).

Point 7 : Bilan et recensement des accidents de service/mission/trajets et des maladies professionnelles pour l'année 2016 (pour information)

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que le document transmis concerne le résultat de l'enquête menée par le service ressources humaines.

Conformément au décret donnant compétence au CHSCT, l'administration formule une demande sur les accidents du travail afin de les présenter à chaque séance selon les informations transmises par les établissements. La transmission s'est nettement améliorée et des habitudes ont été prises par les établissements pour répondre à cette obligation réglementaire.

Point 8 : Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents du travail et du tableau de suivi pour les autres SCN (pour information)

Ce point n'a pas été abordé.

Point 9 : Calendrier de réunions 2018 (pour information) et de visites (pour avis)

La séance des 25 et 26 janvier 2018 sera centrée sur les documents uniques et les programmes d'action.

Deux autres séances sont programmées les 16 mai et 2 octobre 2018.

Une visite de site à Ecoen pourrait avoir lieu le 15 janvier, sous réserve de la disponibilité du musée d'Ecoen et serait suivie d'une CHSCT extraordinaire dont la date reste à définir.

La séance est levée à 13h05.